

De la maison mortuaire au cimetière : « cercueil du pauvre », « pierre d'attente » et « porte des morts »

Jacques GÉLIS et Jean-Jacques IMMEL

Au chapitre du patrimoine et des rites oubliés, il faut sans aucun doute classer le « cercueil du pauvre », la « pierre d'attente » et la « porte des morts ». Ces oublis sont d'autant plus curieux que ces « meubles » s'inscrivaient encore à l'aube du XX^e siècle dans une tradition religieuse bien vivante dans beaucoup de régions. Mais ce n'est là au fond qu'un exemple de plus de cette amnésie de la société à l'égard de tout un pan d'une culture qui a disparu avec l'effondrement progressif des anciennes traditions, et qui a entraîné un infléchissement de la liturgie de la mort. En raviver le souvenir, c'est là tout l'objet de cette contribution³⁵².

Mais de quoi s'agit-il ?

Dans toute société, ce qui touche à la mort, au mort, a toujours été codifié. Crainte de la mort et respect du mort ont conduit à l'établissement de règles, de rituels dans lesquels les communautés et les familles se reconnaissaient. Rappelons simplement que dans l'occident chrétien, « Ensevelir les morts » était l'une des sept Œuvres de Miséricorde, l'une des obligations majeures du croyant. Et au Moyen Âge finissant, les artistes, les peintres surtout, ont illustré cette dévotion.

Depuis les années 1960, historiens et anthropologues ont étudié avec soin les rites mortuaires ; ils se sont intéressés à l'évolution du sentiment de la mort, à la célébration des funérailles et au dernier acte de l'aventure humaine, à la sépulture dans le cimetière³⁵³. Mais l'intervalle qui sépare le moment de la mort

352 Tous nos remerciements pour leur aide dans l'élaboration de ce travail de recherche à Jean-Georges Alibault, Hélène Delagarde, Brigitte Jolly, Monique Schiratti, François Thiébaud. La collaboration graphique de Philippe Legendre-Kvater nous a été particulièrement précieuse.

353 Cf. en particulier les travaux de Philippe Ariès, Alberto Tenenti, Louis-Vincent Thomas, Michel Vovelle, Pierre Chaunu, Régis Bertrand...

de la cérémonie funèbre est resté dans l'ombre et demeure aujourd'hui largement méconnu. Il y a là un temps du rite dont « l'étude reste à faire », comme le soulignait en 2003 l'historien médiéviste Jean-Loup Lemaître³⁵⁴.

Cet article constitue la première esquisse d'une enquête en cours sur trois témoins des pratiques funéraires passées qui ont pourtant laissé des traces, en Essonne en particulier³⁵⁵. Les rituels diocésains et les textes synodaux insistent principalement sur le rôle, sur la place du prêtre lors des funérailles, mais ils évoquent peu les usages qui nous intéressent ici. Ce sont donc les lieux eux-mêmes qui nous renseignent sur ces reliquats, sur ces traces que l'on ne sait plus voir ou que l'on interprète mal : telles ces « pierres d'attente des morts », situées à la porte de certaines églises, que l'on prend volontiers pour des bancs... Mais qui d'ailleurs s'assied encore aujourd'hui sur un banc à la porte d'une église ?

354 Lemaître Jean-Loup, « Les funérailles à Saint-Firmin de Montpellier et la pratique du lit funèbre », in *Les vivants et les morts*, groupe d'histoire religieuse, Mont-Roland, 2003, p. 123-132.

355 Il ne prétend nullement à l'exhaustivité. Il est même l'occasion de faire appel aux lecteurs curieux qui auraient connaissance d'autres exemples dans le département pour qu'ils aient l'obligeance de nous les signaler.

LE « CERCUEIL DU PAUVRE » OU « DE L'INDIGENT »

À partir du XV^e siècle, l'évolution du sentiment de la mort eut des répercussions directes sur le choix de sépulture. Certains paroissiens commencèrent en effet à demander à être désormais ensevelis sur une planche, ou mieux dans un cercueil, et non plus dans un simple linceul, « à même la terre », comme il était d'usage jusqu'alors : sans doute par crainte du contact direct avec le sol et de la dissolution fantasmée du cadavre³⁵⁶. Dès la fin du XV^e siècle, reviennent fréquemment dans les testaments des formules qui spécifient cette volonté : « Je veux et entends que mon corps soit déposé dans un cercueil », ou encore : « un cercueil fait pour lui », « payé par lui ». « Je veux, demande le curé Jean Dupuy de Vienne-lez-Blois en 1626, que mon corps soit honoré d'un cercueil cloz, et ensevelé en mon aube, la face couverte »³⁵⁷. Aussi le nombre d'ensevelissements dans un cercueil s'accroît-il au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Mais pour les plus pauvres des paroissiens ? La famille n'avait pas toujours l'argent nécessaire à la confection d'un cercueil, aussi simple fût-il. On continua donc à les ensevelir dans un simple drap : le suaire ou linceul. Mais comment sans cercueil célébrer décemment le rituel des obsèques ?

La décence, à l'origine du cercueil de l'indigent

C'est alors que l'on commença - mais l'Église y fut sans doute pour beaucoup - à faire usage d'un cercueil fabriqué par un artisan local : une bière communautaire pour les obsèques des plus pauvres. Une « Caisse de Charité », une « Confrérie de la Bonne Mort » assurait le coût de la dépense³⁵⁸. Ce cercueil restait le bien de la communauté paroissiale qui souhaitait que les funérailles de chacun de ses membres, quel qu'il fût, se déroulent de manière décente.

Après la mise en bière du corps du défunt, ce cercueil rustique assurait son acheminement de son domicile au sanctuaire paroissial où avait lieu la cérémonie religieuse, et ensuite à son transport jusqu'au bord de la fosse creusée dans le cimetière proche, puisque depuis le X^e siècle le champ du repos entourait généralement l'église. Le corps était déposé dans la fosse enveloppé dans son

356 Pour échapper à ce contact avec la terre, les corps pouvaient être « déposés sur un lit de mortier tapissant le fond de la fosse ». Cf. Octave Bobeau, « Fouilles dans l'église de Saint-Laurent près Langeais (Indre-et-Loire) », *Bulletin archéologique de Touraine*, 1901, p. 361.

357 Archives départementales du Loir-et-Cher, G 1032 Saint-Saturnin, cité par A. Develle, *Les funérailles en Pays blésois, du XV^e au XVIII^e siècle*, Blois, 1930, p. 25. À l'inverse, on voit des religieux souhaiter par souci d'humilité que leur corps soit inhumé sans cercueil, « à même la terre ».

358 Le rituel du diocèse de Blois précise en 1730 que « les pauvres seront enterrés par charité » et que les curés devront procéder aux funérailles gratuitement : « Ils enterreront les pauvres gratuitement, et même ils se feront un devoir de charité de contribuer dans le besoin à ce qui pourrait être nécessaire pour leur sépulture », Rituel du diocèse de Blois publié par Jean-François Paul de Caumartin, Blois, Philbert-Joseph Masson, Blois, 1730, p. 225.

linceul et le cercueil était récupéré et entreposé dans l'église pour qu'il serve plus tard aux funérailles d'un autre indigent.

Selon les lieux, on donnait à ce cercueil des noms différents ; certains se contentaient de rappeler la condition de défunt et parlaient de « boîte des trépassés », de « cercueil des trépassés », de « cerquez des morts », de « cerquer qui sert à transporter les corps en terre », ou encore de « bière pour porter les corps morts³⁵⁹ ». Pendant longtemps le corps du défunt ficelé dans son suaire a été ainsi installé de manière temporaire dans ce cercueil de bois, d'où la dénomination de « cercueil commun » ou d'« omnibus » qu'on lui a parfois donné. D'autres expressions désignaient plus clairement le défunt nécessiteux : « cercueil à tout-venant », « cercueil du pauvre » ou encore « cercueil du nécessiteux », « cercueil de l'indigent ». Mais quel qu'ait été son nom, ce cercueil témoignait de cette préoccupation majeure de la communauté : rendre décentes les funérailles de chacun de ses membres quel qu'il fût.

Si la plupart de ces cercueils ont été utilisés jusqu'au début du XIX^e siècle, il est difficile de dater le moment précis où a débuté leur usage, et sans doute ce moment a-t-il varié selon les lieux : vraisemblablement vers la fin du XV^e ou le début du XVI^e siècle. Mais ce que l'on perçoit bien c'est l'obligation faite aux curés par les prélats, au début du XVII^e siècle, de prévoir « une ou deux bières entières et non rompues pour porter lesdits corps (des pauvres) en terre »³⁶⁰, pour le cas sans doute où deux pauvres viendraient à décéder en même temps.

Par contre, nous savons quand le recours au cercueil du pauvre a cessé. C'est en effet la loi du 23 prairial an XII (12 juin 1804) qui en rendit l'usage caduque puisque l'ensevelissement dans un cercueil devint obligatoire. Désormais, chacun eut son cercueil et ce furent les communes qui durent couvrir le coût de fabrication de celui qui était destiné aux plus pauvres. Devenu inutilisable, le « cercueil du pauvre » fut alors abandonné dans un coin du sanctuaire. Puis le temps passa. Certains cercueils furent retrouvés vermoulus et mis au rebut ; seuls quelques-uns échappèrent à la destruction, parce qu'on avait pris soin de les entreposer dans un réduit sec, souvent dans les combles de l'église où grâce à la ventilation des lieux, ils furent préservés...

Rares sont aujourd'hui ces témoins d'une pratique révolue depuis plus de deux siècles. À ce jour, nous connaissons trois « cercueils du pauvre ». Deux d'entre eux sont conservés dans l'Essonne, à Boissy-sous-Saint-Yon et Chatignonville, le troisième à Craches, près d'Ablis, dans les Yvelines.

Description et particularités

Les trois cercueils présentés ici ont des formes assez différentes et sont plus ou moins élaborés ; ce qui résulte d'un savoir-faire inégal des menuisiers de villages.

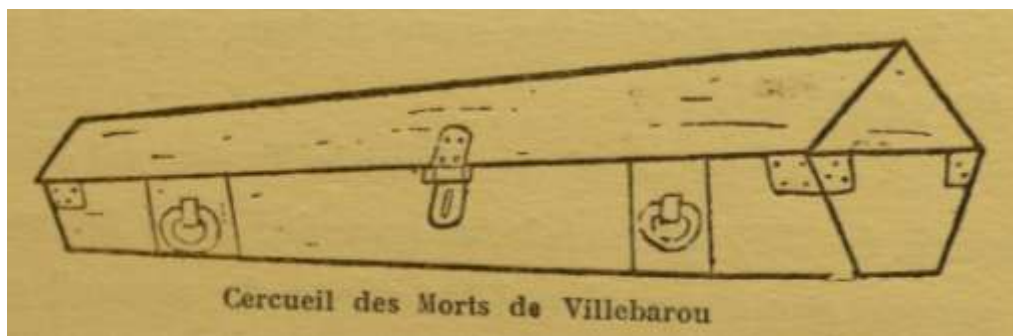
359 A. Develle, *op. cit.* p. 23-25.

360 Ordonnance synodale de Guillaume Fouquet, 1617, in *Statuts du diocèse d'Angers*, 1680, p. 397 ; cf. aussi François Lebrun, « La liturgie de la mort et le culte des morts », in *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Mouton, Paris-La Haye, p. 459.



*1 - Le « cercueil du pauvre » de Boissy-sous-Saint-Yon (91)
Tous les clichés et croquis cotés : Jean-Jacques Immel*

Le plus soigné, celui de **Boissy-sous-Saint-Yon**, épouse les proportions du corps : il est de forme trapézoïdale, plus large au niveau des épaules, plus étroit vers le bas. Il est constitué de planches de médiocre qualité de deux centimètres d'épaisseur, fixées par des clous en fer forgé de bonne section carrée. Malgré les renforts en métal, le temps a fait son œuvre et le cercueil nous est parvenu quelque peu démantelé³⁶¹. De solides poignées sont fixées aux deux extrémités ; mais ce meuble a surtout la particularité d'avoir un couvercle articulé composé de deux panneaux qui sont rabattus pendant le transport du corps, de la maison mortuaire au sanctuaire, et fermés à l'aide d'une charnière en métal et d'un cadenas : un dispositif que l'on rencontre ailleurs³⁶².



2 - Le « cercueil du pauvre » de Villebarou (41) : équerres en fer aux encoignures, anneaux pour faciliter le maniement du cercueil, longueur : 1,95 m.
D'après A. Develle, *Les funérailles...* Op. cit. p. 25

Reste une question : pourquoi cadenasser le cercueil ? Mais après tout, un cercueil n'est-il pas définitivement fermé avant de sortir de la maison mortuaire ? Faut-il alors invoquer la crainte de voir le corps du défunt menacé en cours de transport par des esprits malfaisants en cas de transport à découvert ? Avec en arrière-plan les vieilles croyances aux puissances maléfiques que ce cadenas symbolique viendrait dissuader ? La question reste ouverte.

361 Ce cercueil est actuellement entreposé dans un réduit sous le clocher.

362 Plusieurs exemples de cercueils à boucles et charnières, ferrés et cadenassés, ont été signalés en Loir-et-Cher : à Villebarou par exemple : « Bois de sapin, le couvercle pouvant être fermé à clef au moyen d'un morillon par un cadenas » ; cf. A. Develle, *op. cit.* p. 25.



3 - Le « cercueil du pauvre » de Chatignonville (91)

Le « cercueil du pauvre » de **Chatignonville**, de forme trapézoïdale allongée est beaucoup plus simple³⁶³. Il ne possède pas de couvercle et ne présente aucune trace d'une éventuelle fermeture. Peut-être se contentait-on de jeter un drap mortuaire sur le cercueil pour dissimuler le défunt aux regards ? La largeur de ce cercueil est étonnamment faible : 32 centimètres au maximum en partie haute et seulement 18 centimètres au pied. Les planches, de faible épaisseur (1,5 cm), sont assemblées par des clous en fer forgé.

On se pose légitimement la question : mais comment pouvait-on faire tenir décentement un corps adulte dans un espace aussi réduit ? Il faut se souvenir que le défunt était ligoté dans son suaire, les bras ramenés vers l'intérieur et qu'ainsi le corps tenait le minimum de place.

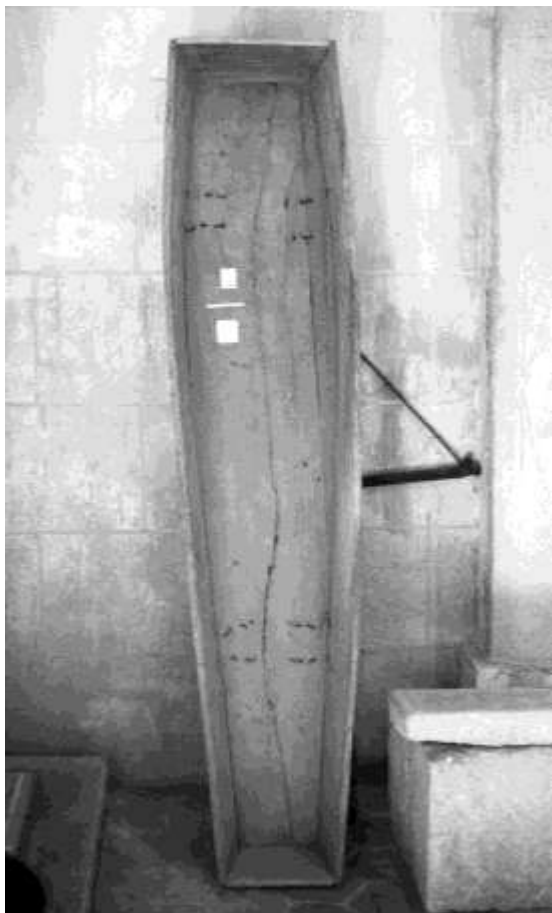
Le transport s'effectuait à l'aide de deux poignées fixées comme à Boissy-sous-Saint-Yon aux deux extrémités. À moins que ces deux poignées aient eu pour fonction de faciliter la manipulation du cercueil, en particulier lors de son passage par une porte étroite.

Le cercueil de **Craches**³⁶⁴ est de forme légèrement courbe. Il est constitué lui aussi de planches très ordinaires³⁶⁵ et ses dimensions sont assez proches de celles du cercueil de Chatignonville ; les parois verticales sont légèrement arrondies au niveau de la tête. Quant à sa coupe (A-A), de forme trapézoïdale, elle rejoint celle de Boissy-sous-Saint-Yon avec cette volonté d'ébrasement en partie haute.

363 Ce cercueil est exposé dans l'église côté sud.

364 Cette pièce « archéologique » appartient à l'association « Plaines et Vallons » de Prunay-en-Yvelines et fait partie des objets présentés dans l'église de Craches.

365 Comme dans les deux autres cas, le bois employé est de médiocre qualité (bouleau ou peuplier). Les planches sont juste équarries et semblent provenir parfois de récupérations.



4 - Le « cercueil du pauvre » de Craches (78)

Mais, comme à Chatignonville, il n'y a pas de couvercle et il ne semble pas qu'il y en ait eu un.

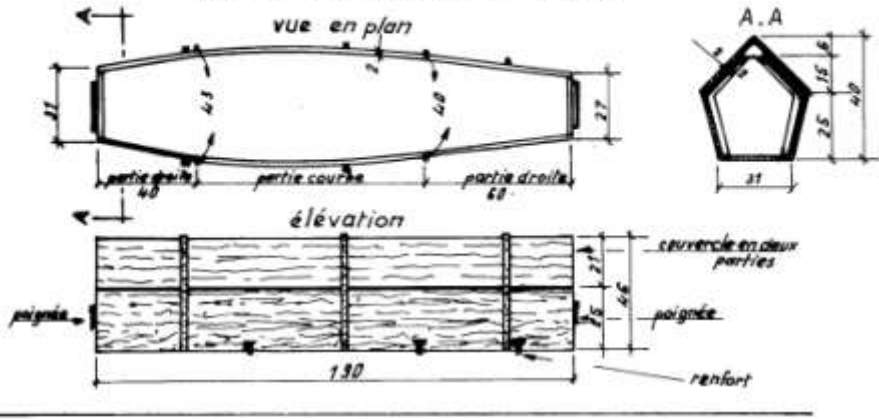
Ce cercueil possède en outre quatre pieds ajourés en fer forgé qui permettaient à la fois de poser le cercueil au-dessus du sol et d'enfiler une barre en fer ou en bois à travers les quatre pieds pour le soulever et le transporter. La rusticité du cercueil s'accompagne de ce dispositif simple mais efficace, destiné à faciliter sa manipulation.

Ailleurs, d'autres rites ?

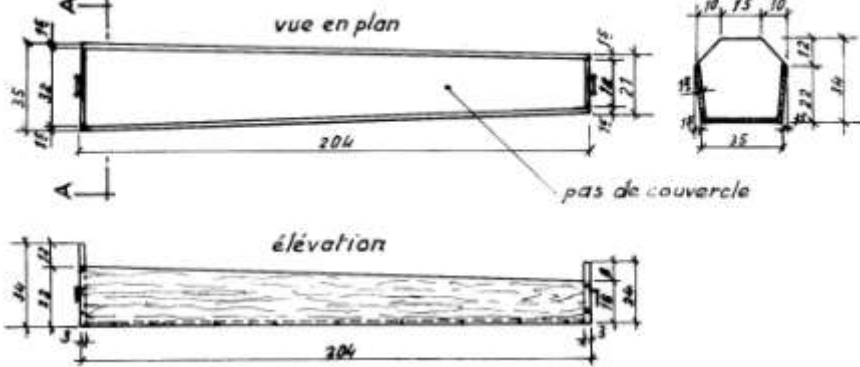
Il semble que l'usage du « cercueil du pauvre » n'ait pas existé partout et que dans certaines régions du sud de la France on ait eu recours à d'autres coutumes. Ainsi, dans l'ancienne province de Narbonne, existait l'usage du « lit funèbre » qui, dans le rituel local, jouait le même rôle que le « cercueil du pauvre ». Dans toutes les paroisses des anciens diocèses de Maguelonne/Montpellier, Béziers, Agde, Nîmes et Uzès, aux XIII^e et XIV^e siècles, la coutume voulait en effet qu'on portât le défunt de la maison mortuaire à l'église sur un lit qui était souvent celui du mort, « avec sa garniture, matelas, coussins, draps, couvertures et autres accessoires », qui restaient propriété du curé une fois les obsèques achevées³⁶⁶. En fait, c'était souvent l'église qui fournissait le lit et le nécessaire de lingerie, les familles indemnisant ensuite le curé. Puis la fourniture du lit fit partie des bonnes œuvres ; ainsi, des particuliers aisés s'engagèrent-ils par contrat à fonder un lit qui devint de fait « un lit à usage des pauvres ». Les personnes qui avaient les moyens voulaient-elles en bénéficier ? Elles devaient alors verser une indemnité au curé de la paroisse, ce que le pape Clément IV, en 1268, tint à faire respecter. Cette évolution fut sans doute accélérée au début du XV^e siècle, lorsque les aisés commencèrent à rechercher l'ensevelissement sur une planche ou dans un cercueil ; il est probable que le « lit funèbre » devint alors le lit exclusif des pauvres. Nous ne savons pas aujourd'hui jusqu'à quand la pratique se perpétua.

366 Lemaire Jean-Loup, *op. cit.*

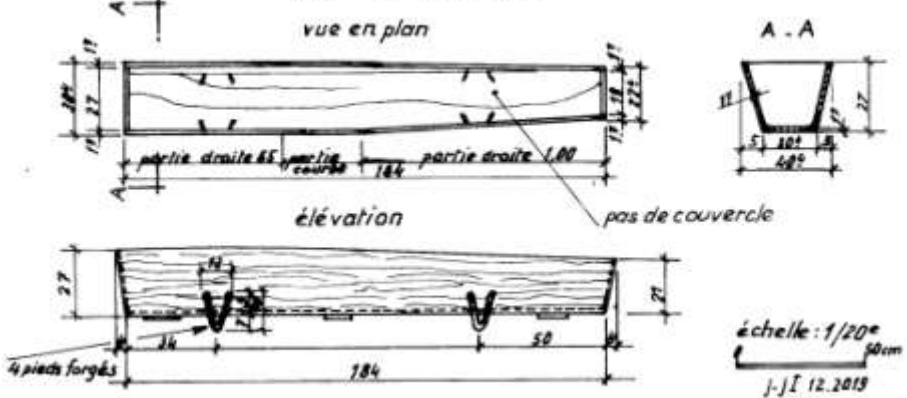
Le cercueil du pauvre
église de Boissy sous Saint Yon (91)



église de Chatignonville (91)



église de Craches (78)



5 - Schémas avec cotes des trois « cercueils du pauvre »

« PIERRES D'ATTENTE », « PIERRES DE REPOS »

« Jusqu'à maintenant, nous sommes passés devant les églises sans remarquer les « pierres » qui les accompagnent quelquefois et aujourd'hui nous interpellent. S'il en avait été autrement plus tôt, nous aurions pu alors questionner ceux qui savaient encore et notre tâche aurait été plus facile³⁶⁷. »

Ainsi s'exprimait André Prudhomme, en 2003, dans un article qu'il consacrait aux « pierres des morts et pierres de criées en Loir-et-Cher. » C'était reconnaître deux choses : d'une part, qu'il existe encore des traces matérielles de rites passés auxquels non seulement nous ne prêtons plus attention et que nous ne savons plus interpréter ; d'autre part que nous n'avons pas su recueillir à temps les témoignages indispensables à l'analyse de ce passé auprès de ceux qui en possédaient encore la mémoire.

Les pierres sont en effet les grandes oubliées de l'Histoire ; ce qui est d'autant plus dommage qu'elles ont joué dans notre culture un rôle souvent important. Ne sont pas oubliées, certes, les grandes formations lithiques que sont les dolmens, les menhirs, les cercles de pierres et autres pierres « fittes³⁶⁸. » Mais que dire de ces pierres plus modestes, souvent encore en place près des lieux de culte ou à proximité d'un chemin reliant un hameau à une église paroissiale ? Elles ont pourtant joué autrefois un rôle, dans le cérémonial des funérailles précisément. Si les pratiques ont changé, les pierres, elles, sont toujours en place. Le problème c'est qu'en général on ne les « voit » plus... Parce qu'on ne sait plus les voir...

Un article fondateur de Marcel Baudouin avait pourtant attiré l'attention, dès 1915, sur les « pierres d'attente des morts³⁶⁹ ». À cette date, il soulignait qu'il aurait été bon « d'étudier aujourd'hui, avant que tous les spécimens de ces vieilles « tables » désormais inutilisées pour la plupart, aient totalement disparu de notre sol. » Près d'un siècle plus tard, André et Jany Prudhomme, manifestaient la même inquiétude.

Mais que faut-il entendre par « pierres d'attente des morts », « pierres de repos » et « pierres de criée » ?

Comme tout témoin d'un passé révolu, le patrimoine ne peut être justement interprété qu'intégré à un rituel. Le rôle de l'historien et de l'archéologue est alors de réintroduire cette trace dans une démarche, dans un mouvement propre à une société rurale aujourd'hui disparue. Quelle que soit son importance, son rôle autrefois, un objet patrimonial n'a de sens en effet que réintégré dans la société des hommes : le propre d'une démarche anthropologique.

367 Prudhomme Jany et André, « Pierres des morts et pierres de criée », *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, t. 58, 2003, p. 209.

368 Cf. en particulier les travaux des folkloristes, principalement de Pierre Santyves, *Corpus du folklore préhistorique*, t. III, « Le folklore des pierres », E. Nourry, Paris, 1936.

369 Baudouin Marcel, « Les pierres d'attente en France et en particulier les pierres des morts de l'île d'Yeu (Vendée) », *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1915 / 6-2, p. 72-106.

C'est en suivant le corps du défunt depuis son domicile, où il a été veillé par ses proches, jusqu'à l'église, puis le cimetière, que l'on peut comprendre le rôle des pierres.

La déambulation du mort

Les rituels diocésains sont très clairs sur ce point : le prêtre doit se déplacer au domicile du défunt dès que parvient à sa connaissance la nouvelle du décès de son paroissien, afin de procéder à la bénédiction du corps. Il peut d'ailleurs être déjà sur place s'il a été appelé auprès du mourant pour l'assister dans ses derniers instants et lui conférer le viatique. Puis le glas annonce à la communauté qu'elle a perdu l'un des siens.



6 - La bénédiction du corps du défunt. Philippe Legendre-Kvater

On procède alors à la toilette du défunt - généralement une personne, toujours la même, s'en charge dans le village ou le quartier³⁷⁰ - et on l'habille. Puis on le met en bière, seul le visage restant apparent. La famille, les voisins accompagnent les proches, jour et nuit, pour veiller le défunt qui n'est jamais laissé seul. En général, on ne conserve pas le corps au-delà de deux jours, surtout en été. Au jour fixé pour les obsèques, le prêtre se déplace à nouveau pour procéder à la « levée du corps » ; et là deux situations peuvent se présenter, selon que l'on est en pays d'habitat groupé ou en pays d'habitat dispersé.

En pays d'habitat groupé, à l'heure dite, le curé se rend au domicile du défunt.

370 Verdier Yvonne, *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 1989. Cf. en particulier « La femme-qui-aide », p. 101-108.

« ORDRE DES FUNERAILLES »

« Le curé ou autre prêtre ayant pris l'étole auparavant que de sortir de l'église, le clergé précédé de la croix va processionnellement à la maison du défunt pour lever son corps sans rien chanter.

Le clergé étant arrivé proche du corps et demeurant en haye de costé et d'autre, celui qui porte l'étole s'approche, jette par trois fois de l'eau bénite sur le corps en disant d'une voix médiocre³⁷¹ « *Requiescat in pace* ». Les assistants ayant répondu « Amen », il dit du même ton le psaume « *De profundis* » qu'il poursuit jusqu'à la fin avec les assistans : ensuite duquel il dit : « *Requiem æternam dona eis Domine* ». Et l'assistance de répondre : « *Et lux perpetua luceat eis. Pater noster*³⁷²... »

Le cercueil du mort est alors sorti de la maison, parfois par la fenêtre, le plus souvent par la porte. Mais ce passage ne s'effectue pas n'importe comment et il varie selon les régions : le plus souvent, et il semble bien que ce soit le cas dans la région, on présente le cercueil du défunt « les pieds devant³⁷³ ».

Un cortège solennel se forme alors pour gagner l'église. « Ces prières achevées, le clergé conduit processionnellement le corps du défunt à l'église en chantant d'un ton médiocrement bas les répons des nocturnes de l'office des morts, dans l'ordre qu'ils sont marqués, commençant toujours par le premier Credo quod Redemptor, le corps du défunt occupant toujours la place la plus honorable, c'est à dire après le clergé³⁷⁴. »

Jusqu'au XIX^e, voire jusqu'au XX^e siècle parfois, le cercueil est porté à l'épaule par des amis ou des voisins³⁷⁵. Mais le plus souvent, on recourt à des sangles, à « des serviettes ou des nappes », dont les porteurs enroulent les extrémités autour de leur avant-bras pour avoir une meilleure prise. Une variante : les porteurs tiennent l'extrémité de deux barres en bois passées sous le cercueil, comme ce devait être le cas avec le « cercueil du pauvre » de Craches, on l'a vu plus haut. Enfin, arrivé près de l'église, le cortège va marquer un temps d'arrêt : les porteurs posent le cercueil sur la « pierre d'attente des morts » située le plus souvent près de la porte d'entrée.

371 C'est-à-dire pas modérée, neutre.

372 *Rituel du diocèse de Sens*, publié par Monseigneur Hardouin Fortin de La Hoguette, archevêque de Sens, Sens, 1710, p. 144.

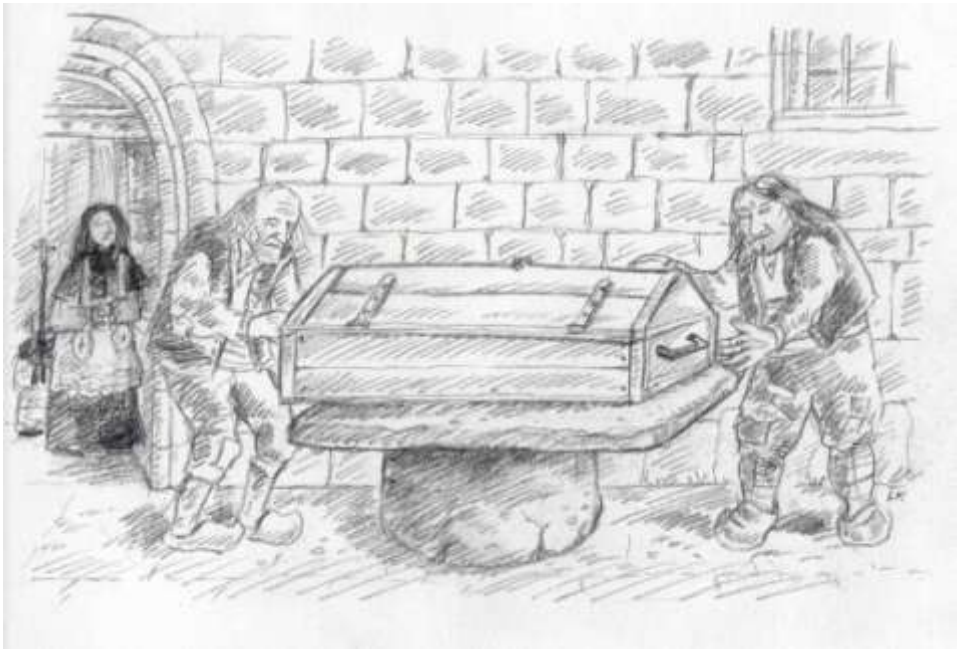
373 Van Gennep, Arnold, *Le Folklore français. Du berceau à la tombe*, éditions Robert Laffont, Paris, 1998, 5/ Le convoi funéraire, p. 621.

374 *Id.*, p. 145.

375 Le portage à l'épaule par quatre hommes est encore pratiqué au moins jusque dans les années 1950, en particulier lorsqu'il s'agit pour certaines corporations de travailleurs, par exemple les mineurs, de manifester leur solidarité avec un camarade décédé accidentellement.



7 - Portage à l'épaule. Enterrement d'un mineur à Algrange (57) vers 1950.
Collection Antoine Talotti



8 - Le cercueil posé sur la « pierre d'attente des morts ». Philippe Legendre-Kvater

Ce temps d'arrêt s'inscrit dans le rituel des funérailles. C'est en effet le moment où la dépouille du pécheur va quitter l'espace public pour entrer solennellement dans le lieu-saint, en passer symboliquement le seuil. Le cercueil « attend » sur la pierre bien nommée que le curé prononce les paroles sacramentelles et bénisse le cercueil :

« Lorsqu'on est arrivé à la principale porte de l'église, celui (des prêtres) qui est revêtu de l'étole y demeure pour faire derechef trois aspersiones avec l'eau bénite sur le corps du défunt, en disant « Requiescat in pace³⁷⁶. » C'est alors que le cercueil est introduit dans le sanctuaire où l'on va procéder à la cérémonie des funérailles.

En région d'habitat dispersé, lorsque le défunt avait vécu dans un hameau un peu éloigné du centre du village, le prêtre ne se déplaçait pas toujours jusqu'à la maison mortuaire ; il attendait le convoi à l'entrée du bourg, où il y avait généralement une « pierre d'attente » sur laquelle les porteurs, conformément au rituel, posaient le cercueil avant sa prise en charge par le prêtre :

« Les curés iront toujours processionnellement faire la levée des corps, même des petits enfans, et les conduiront à l'église paroissiale ; les corps néanmoins de ceux qui seront décédés dans les hameaux fort éloignés, surtout lorsque les tems seront mauvais, pourront être apportés ou voiturés à l'entrée des villes, bourgs ou villages, et le curé les ira recevoir et lever à l'endroit où ils auront été déposés, pour les conduire ensuite à l'église³⁷⁷. »

La longueur du trajet obligeait dans ce cas à recourir à plusieurs équipes de portage qui se relayaient. On marquait toujours un arrêt à une croisée de chemins où était souvent fixée une croix. Les porteurs déposaient le cercueil sur le socle en pierre prévu à cet effet et situé à bonne hauteur, c'est-à-dire 40 à 50 centimètres; ce qui permettait aux porteurs de se reposer : d'où le nom de « pierres de repos » que l'on donnait fréquemment à cette pierre.

On mettait un genou en terre, le temps de réciter une prière pour le défunt, on changeait éventuellement d'équipe de porteurs et on se remettait en marche pour gagner l'église paroissiale³⁷⁸.

Lorsque la distance était trop importante, c'était avec une charrette tirée par des bœufs ou un cheval que l'on assurait ce transport. Le cercueil était alors attaché avec un cordage sur le plancher de la charrette dont on avait enlevé les ridelles. Le convoi ne suivait jamais un sentier mais toujours un chemin public appelé parfois « le chemin des morts ».

376 *Id.*, p. 145-146.

377 Rituel du diocèse d'Amiens, 1784, p. 252.

378 Cette étape dans le cheminement du cercueil justifie que l'on ait parlé parfois de « pierre intermédiaire ».



9 - La « pierre de repos » du Mesnil à Sermaise (91) ; encore en place en 1980, elle a aujourd'hui disparu. La croix en pierre a été partiellement abattue et remplacée par une croix en fer datée au revers : 1784

Répartition géographique des pierres

Dans l'article publié en 1915, Marcel Baudouin, on l'a vu, montrait qu'il avait pris conscience de l'importance de ces pierres et de la menace qui pesaient sur elles ; aussi insistait-il sur la nécessité d'en faire rapidement un recensement région par région. Ses propres relevés et ceux des folkloristes et archéologues locaux lui permirent de dresser un premier inventaire de la distribution géographique de ces dalles rituelles. Le Poitou, l'Anjou, la Touraine, le

Nivernais et une partie de la Beauce furent ainsi explorés, mais pas de manière exhaustive. Le projet était ensuite tombé dans l'oubli et ce n'est que dans les années 1980-1990 que le travail de recensement fut repris grâce à l'initiative de chercheurs locaux en région Centre, en particulier dans les deux départements de l'Indre-et-Loire³⁷⁹, et du Loir-et-Cher³⁸⁰. Un inventaire général fait pourtant encore défaut aujourd'hui, alors que les pierres, par ignorance, n'ont jamais été autant menacées de destruction ou de disparition.

Ce que mettent en évidence ces études c'est, comme on pouvait le présager, une répartition fortement liée à la nature géologique des terroirs. De ce point de vue, la cartographie des pierres d'attente en Loir-et-Cher est particulièrement parlante : l'essentiel des 28 pierres recensées sont localisées dans la partie beauceronne au sous-sol calcaire, alors que la Sologne, où la pierre est rare, est peu représentée³⁸¹.

« Pierres d'attente des morts » en Essonne

En Essonne, le grès et le calcaire se partagent les affleurements et ce sont donc, selon les lieux, ces deux roches qui constituent les pierres d'attente du département, comme dans les Yvelines et l'Eure-et-Loir. Grès à Bouville, Épinay-sur-Orge et Dannemois, calcaire à Morigny. Le même matériau tiré du sol que celui de la maison traditionnelle se retrouve sans surprise dans la pierre d'attente des morts, la carrière la plus proche fournissant ordinairement la belle dalle dont on avait besoin pour poser temporairement le cercueil des défunts.

À ce jour, alors que nous venons depuis peu d'ouvrir cette enquête, nous pouvons classer les pierres en deux catégories : celles dont nous avons la quasi-certitude qu'elles jouèrent le rôle de « pierres d'attente » et celles que l'on peut qualifier de probables³⁸² « pierres d'attente ».

1-Pierres d'attente avérées

Prenons quatre pierres appartenant à la première catégorie, en allant de la plus simple à la plus élaborée.

La pierre d'attente de l'église Saint-Martin de **Bouville** est située en façade, à gauche près d'une petite porte latérale. Il s'agit d'un bloc de grès juste équarri posé sur deux supports. Elle ne porte aujourd'hui aucune marque visible de christianisation, et un œil non averti peut aisément la prendre pour un banc. Elle joua cependant, sans doute pendant des générations, son rôle dans le rituel des funérailles. C'est là un modèle simple, une pierre d'usage, comme il a dû en exister beaucoup d'autres jusqu'au début du XX^e siècle.

379 Souty Pierre, « Les pierres des morts en Touraine », *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, t. XXXVII, 1974, p. 321-322, ill.

380 Prudhomme Jany et André, « Pierres des morts et pierres de criée », *op. cit.* p. 209-237.

381 *Id.*, p. 226.

382 Probables ou supposées, en fonction de leur forme et surtout de leur situation près d'un sanctuaire, sans que nous ayons la preuve que telle fut vraiment leur fonction.



10 - La « pierre d'attente des morts » de Bouville (91)

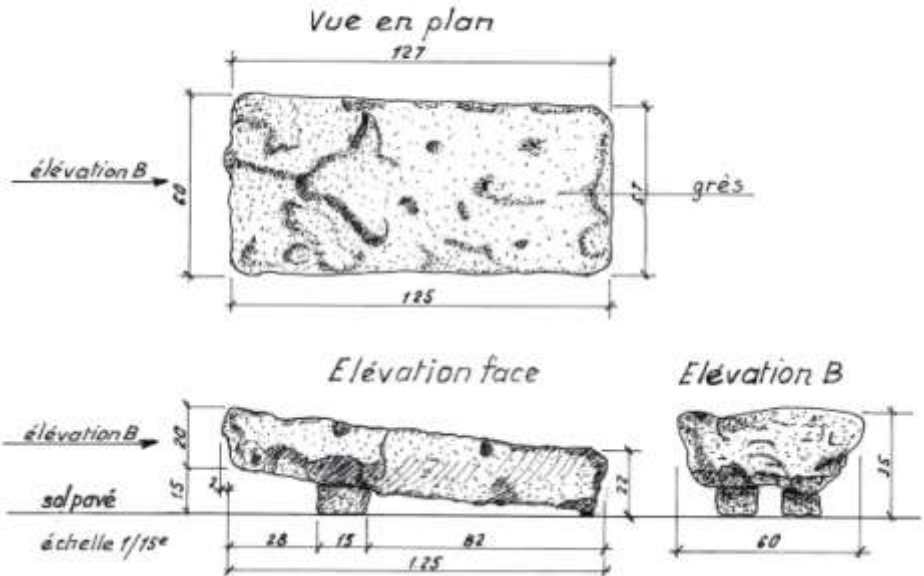


11 - La « pierre d'attente des morts » de Dannemois (91)

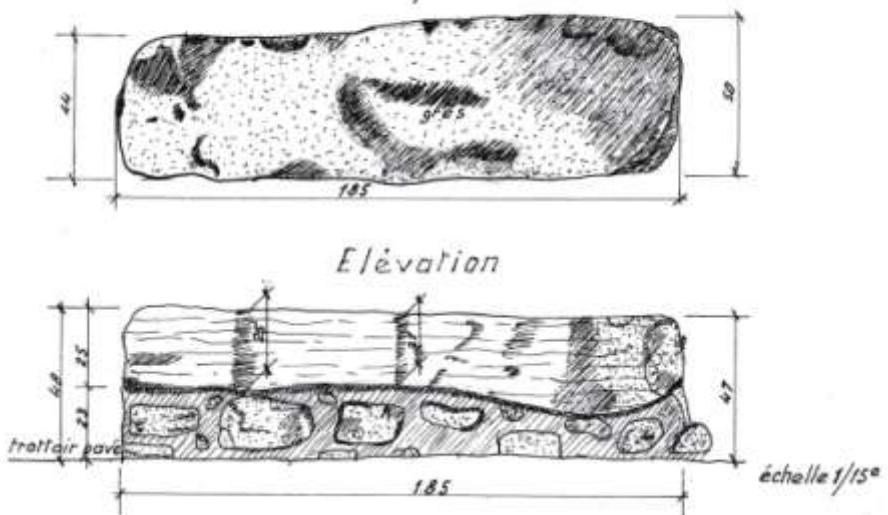
La pierre de l'église Saint-Mammès de **Dannemois** est disposée près de la porte d'entrée de l'église. Il s'agit d'une belle dalle de grès dur qui provient vraisemblablement d'une carrière proche. Il y a quelques années, on a comblé l'espace qui séparait la pierre d'attente de l'entrée du sanctuaire afin d'égaliser

le sol et on a revêtu l'ensemble de pierres plates jointoyées au ciment. Ce qui montre qu'on ne savait plus quel avait été autrefois le rôle de cette « pierre d'attente » puisqu'elle n'était plus considérée que comme une simple bordure de trottoir.

Commune de Bouville 91 pierre d'attente église



Commune de Dannemois 91 pierre d'attente de l'église





13 - La « pierre d'attente des morts » de Morigny (91)

Adossée à la façade de l'église Sainte-Trinité, à proximité de l'une des petites portes d'entrée, la « pierre d'attente » de **Morigny** peut être prise pour un banc. En réalité, lorsqu'on l'examine de près, on s'aperçoit qu'elle est trop parfaite, trop travaillée pour avoir été conçue pour être un simple banc. L'un de ses coins présente pourtant une protubérance qui interroge et qui empêche que cette pierre soit parfaitement rectangulaire. Faite d'un calcaire au grain fin, elle a été taillée avec soin il y a plusieurs siècles et présente une surface plane, initialement polie.

La pierre d'attente de l'église Saint-Leu-Saint-Gilles d'**Épinay-sur-Orge** est sans doute la plus originale des trois. Il s'agit d'un réemploi : un ancien tailloir de chapiteau en grès fin, posé sur ce qui fut les deux premières assises d'une ancienne colonne. Un angle du tailloir qui est de dimension réduite, a été cassé. La plus grande partie de l'église a été refaite en style néo-roman dans les années 1880³⁸³ et deux inscriptions ont été alors enchâssées à hauteur sur la façade occidentale de l'édifice, de part et d'autre de la porte d'entrée. La première, à droite, attire l'attention sur la date de fondation du premier sanctuaire par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris en 811.

383 Ce qui infirme la thèse de Marcel Baudouin qui écrivait en 1915 : « Actuellement, on ne place plus de pierre des morts devant les églises neuves ». Cf. M. Baudouin, *op. cit.* p. 88 note 5.



14 - La « pierre d'attente des morts » d'Épinay-sur-Orge (91)

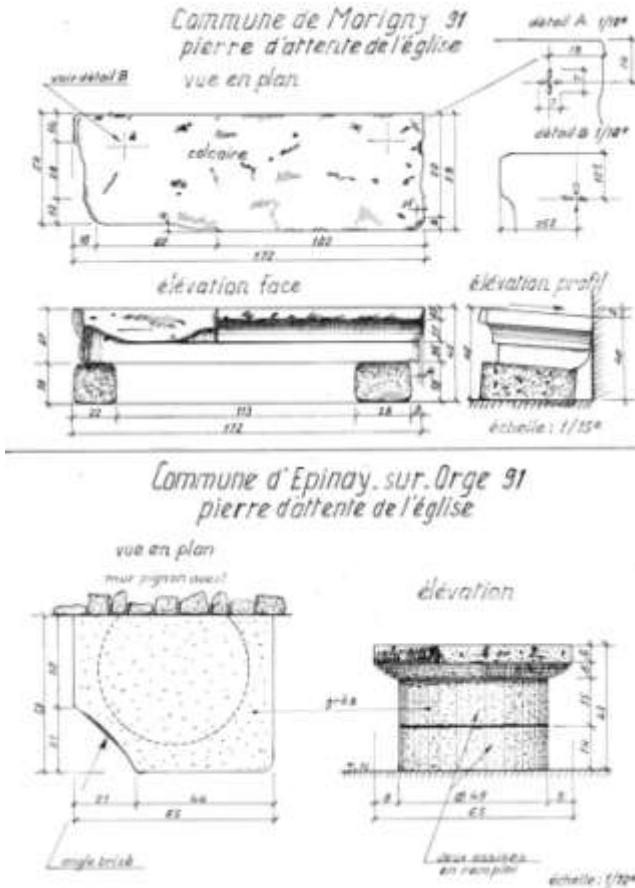
ANNO. INCARNACIONIS
D(OMI)NI. DCCCXI .
HIC IAM SPINOLIENSIS
FUERAT + ECCLESIA
. DILIGENTER.
. CONSTRVCTA.

EN CE LIEU, EN L'AN DE
L'INCARNATION DU
SEIGNEUR 811,
L'EGLISE D'EPINAY
AVAIT DEJA
ETE EDIFIEE AVEC
SOIN

La seconde, à gauche de l'entrée, est celle qui nous intéresse ici. Elle veut attirer l'attention du passant pour qu'il se souvienne des morts enterrés dans l'ancien cimetière « jadis établi sur le côté nord et le chevet de l'édifice » et aussi sur la fonction de « la pierre d'attente des morts³⁸⁴ » située juste au-dessous. L'ensemble s'inscrit donc dans une symbolique funéraire et prouve que, dans ce cas particulier d'Épinay-sur-Orge, le rôle de la « pierre d'attente des morts » n'était toujours pas tombé dans l'oubli à la fin du XIX^e siècle.

CHRISTO
PRO. VITA. FVNCTIS
QUIESCENBVS. ILLIC
VIATOR
CRAS. PVLVIS
NVNC. HOMO. FVNDE
PRECES

CEUX QUI REPOSENT ICI
ACHEVENT LEUR DESTINEE DANS
LE CHRIST.
PASSANT,
HUMAIN AUJOUR'HUI,
POUSSIERE DEMAIN,
CONFONDS-TOI EN PRIERES



15 - Schémas avec cotes des « pierres d'attente de Morigny et Épinay-sur-Orge

384 Genty A.E., Épinay-sur-Orge, du début du VIII^e au XIX^e siècle, Paris, Mouillot, 1893, p. 136.

2-Les pierres supposées

Trois autres dalles peuvent être classées dans une seconde catégorie : les « pierres d'attente » supposées :

- Saint-Cyr-la-Rivière (91)

Rectangulaire, installée sur deux supports modernes à droite de la façade de l'église Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte, et à proximité d'une petite porte aujourd'hui murée, cette pierre d'attente en calcaire peut être légitimement prise aujourd'hui pour un banc. Elle présente à sa surface trois réservations obstruées par des bouchons également en calcaire : ancienne pierre d'autel ?

Dimensions : longueur : 1,79 m, largeur : 0,45 m, épaisseur : 0,15 m.



16 - La « pierre d'attente des morts » de Saint-Cyr-la-Rivière (91). Il s'agit d'une pierre de récupération, comme en témoignent les trois bouchons

- Saint-Cyr-sous-Dourdan (91)

La grosse pierre en grès qui est aujourd'hui conservée dans l'ancienne cure de l'église Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte a tout à fait les caractéristiques d'une ancienne pierre d'attente ; installée sur ses deux supports, elle ne comporte, comme la plupart des pierres d'attente en grès aujourd'hui, aucune marque apparente de christianisation.

Dimensions : longueur : 1,62 m, largeur : 0,45 m, épaisseur : 0,20 m.



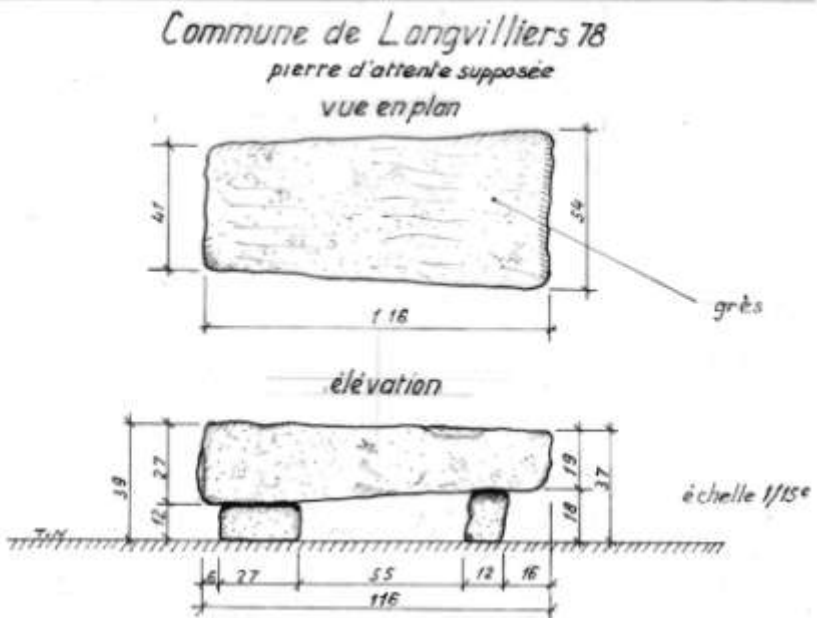
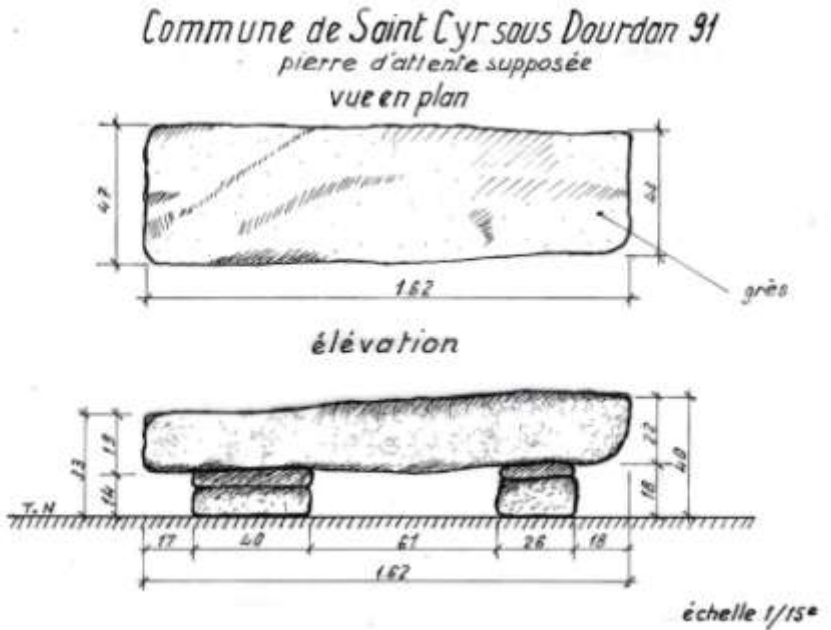
17/1 - La « pierre d'attente des morts » de Saint-Cyr-sous-Dourdan (91)



17/2 - La « pierre d'attente des morts » de Longvilliers (78)

En limite du département, mais déjà dans les Yvelines, la pierre en grès de l'église Saint-Pierre de Longvilliers a la forme d'un trapèze. Elle a la particularité d'être située à proximité de l'ancienne « porte des morts », aujourd'hui murée, qui communiquait avec le cimetière communautaire.

Dimensions : longueur : 1,16 m, largeur : 0,41 m en pied et 0,54 m en tête, épaisseur : 0,27 m en pied et 0,19 m en tête.

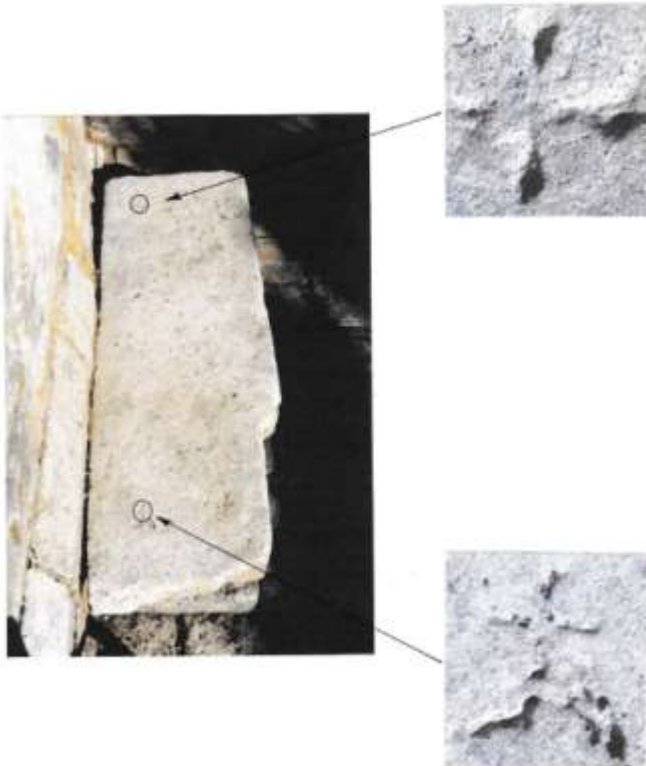


18 - Schémas avec cotes des pierres de Saint-Cyr-sous-Dourdan et Longvilliers

Des pierres christianisées

Au début du XX^e siècle, alors que se manifestait un véritable engouement pour tout ce qui était présumé appartenir à la préhistoire³⁸⁵, on faisait remarquer que certains mégalithes avaient été christianisés en gravant ou adjoignant une croix. Mais toutes les croix que l'on peut voir sur de grosses pierres allongées ne font pas pour autant de ces pierres des anciens mégalithes. Il peut s'agir justement de pierres sans affectation antérieure choisies pour servir de « pierres d'attente » et que l'on a alors marquées d'une croix.

Inciser la pierre pour y dessiner une croix était chose aisée pour un carrier ou un maçon quelque peu expérimenté. En réalité, tout dépendait de la nature de la roche. Autant le calcaire se prêtait aisément à ce marquage, autant le grès dur y était réticent : la roche écaillait sous le burin qui ne pouvait pénétrer profondément. Aujourd'hui, alors que le temps a passé, que l'érosion a fait son office, que les lichens et les champignons ont pris possession des surfaces, certaines croix sont encore décelables sur les calcaires, alors qu'elles sont beaucoup plus difficiles à repérer sur le grès.



19 - La dalle christianisée de Morigny. Détail des deux croix

385 Les folkloristes et les archéologues se sont alors intéressés aux « pierres préhistoriques » et au légendaire qui les entourait, mais ont généralement négligé les pierres d'attente. Même Pierre Saintyves et Arnold Van Gennep, dont on sait par ailleurs l'énorme travail de collecte qu'ils ont effectué, n'ont pas porté beaucoup d'attention à ce matériel lithique, localement encore en usage au début du XX^e siècle.

Deux pierres christianisées témoignent de ces différences. Si la croix qui avait été burinée sur la dalle en grès d'Épinay-sur-Orge est aujourd'hui très peu visible à l'œil nu, il n'en va pas de même avec celle de Morigny qui présente encore à ses extrémités deux petites croix discrètes : l'une, située dans la partie supérieure droite de la dalle de calcaire est figurée par quatre encoches, l'autre dans la partie supérieure gauche par de petites concrétions de couleur foncée qui paraissent avoir été insérées dans la pierre. Il est fort possible qu'avant l'effondrement de la nef de l'abbatiale au milieu du XVI^e siècle, cette pierre ait servi en réalité de pierre d'autel³⁸⁶. Il s'agirait alors, comme à Épinay-sur-Orge, d'un réemploi.

Rupture avec la tradition

À partir du début du XIX^e et surtout du XX^e siècle, le recours aux pierres d'attente des morts progressivement diminua, mais de manière inégale selon les communes. Pour celles d'entre elles qui purent faire l'achat d'un corbillard avant ou après la première guerre mondiale, la « pierre des morts » dès ce moment n'eut plus d'utilité. Le prêtre en effet venait désormais prendre en charge le cercueil auprès de ce nouveau moyen de transport, pour le faire entrer ensuite dans le sanctuaire. Mais un investissement dans un corbillard supposait une certaine fréquence d'utilisation, donc un certain effectif de paroissiens et surtout un budget communal conséquent. À défaut, on fit l'acquisition d'un brancard aux pieds amovibles³⁸⁷. Quant aux communes les moins aisées, elles continuèrent à recourir aux porteurs, perpétuant ainsi les solidarités d'antan.

386 Cette réutilisation d'un ancien autel sans être courant n'est pas exceptionnelle ; d'autres exemples ont été signalés, notamment en Loir-et-Cher. Cette table d'autel a dû être primitivement engagée dans un mur du sanctuaire comme le fait penser la protubérance située en bas à gauche de la pierre.

387 Le brancard devient d'un usage courant dans les villes dès le début du XIX^e siècle. Ainsi, à Romorantin (41), un arrêté du 2 vendémiaire an XIV (24 septembre 1805) indique-t-il que désormais « les corps des personnes décédées sont portés au lieu de la sépulture sur des brancards faits en menuiserie, décorés et ornés d'une manière décente, par des hommes de bonne vie et mœurs, habillés proprement et uniformément et couverts de chapeaux ronds à grands bords avec un crêpe autour... » Cité par Bernard Edeine, *La Sologne. Documents de littérature traditionnelle*, Mouton, Paris-La Haye, t. II, 1975, p. 649. À la campagne, le brancard n'apparaît que dans la seconde moitié du siècle.



20 – 1 *Le brancard de Saint-Martin-de-Bréthencourt (78).*



Le corbillard de Saint-Escobille (91).

Après la seconde guerre mondiale, alors qu'augmentait le nombre de personnes mourant à l'hôpital, le corbillard et le brancard - et à plus forte raison le portage à l'épaule - apparurent de plus en plus désuets et furent à leur tour remplacés par le fourgon des pompes funèbres générales. Le corbillard fut remisé dans un local municipal³⁸⁸ ou vendu à quelque brocanteur et les vieilles pierres d'attente des morts furent définitivement délaissées. Certaines d'entre elles restèrent en place ; d'autres furent déplacées au gré des aménagements du porche des églises. Il y en eut qui finirent en bancs publics, d'autres qui furent relevées et dressées contre le mur de l'église. D'autres enfin furent brisées et servirent à remblayer les chemins...

Ces pierres qui avaient eu leur place dans le rituel de la mort pendant plusieurs siècles furent ensuite oubliées. Aujourd'hui, celles qui, par chance, ont échappé à la destruction méritent sans aucun doute d'être respectées, mises en valeur, voire inscrites au titre du patrimoine local.

Pierre de criée

Une autre pierre a parfois existé à proximité de la « pierre d'attente » : la « pierre de criée ». Elle servait « d'estrade au crieur public, à la sortie de la messe, pour les annonces locales³⁸⁹ », c'est-à-dire les publications de bans et les informations culturelles ; mais pas seulement. Cambry, dans son ouvrage *Monuments celtiques*³⁹⁰ consacré à la Bretagne, faisait remarquer au début du XIX^e siècle qu'il s'agissait de « la pierre où le crieur public (mettait) les choses en vente » : ces « choses » n'étant autres que les offrandes en nature faites par les paroissiens et les pèlerins qui constituaient en ce temps-là un petit revenu pour le curé. C'était logiquement au sacristain qu'incombait l'organisation de ces enchères. Dans une société de culture orale dominante, cette criée de plein air fut en France aux siècles passés une coutume quasi générale.

La « pierre de criée », surtout lorsqu'elle n'était pas très ancienne, pouvait avoir une autre origine et procéder en fait d'une évolution de la « pierre d'attente » ; celle-ci étant progressivement délaissée avec l'adoption d'autres moyens de portage du cercueil, fut alors utilisée localement comme « pierre de criée »³⁹¹. Sa hauteur d'une cinquantaine de centimètres n'en facilitant pas aisément l'escalade, on lui avait souvent adjoint deux ou trois marches qui témoignent encore aujourd'hui, lorsque la « pierre de criée » est encore en place, de ce changement de destination.

388 Curieusement, celui de Saint-Escobille est encore aujourd'hui conservé dans l'église.

389 Beaudouin, *op. cit.* p. 83.

390 Cambry, *Monuments celtiques ou recherches sur le culte des pierres*, Johanneau, Paris, an XIII (1805), p. 308.

391 « La pierre n'ayant plus sa raison d'être, aussi a-t-elle été reléguée désormais à côté de la porte et a changé d'usage », Baudouin, *op. cit.*, p. 83.

« LA PORTE DES MORTS »



21 - Le cercueil passé par la « porte des morts ». Philippe Legendre-Kvater

La déambulation du mort se termine inexorablement au cimetière de la paroisse. Si les villes ont commencé à déplacer leurs champs funéraires dès le début du XIX^e siècle, il fallut attendre, on le sait, la fin du siècle pour que les cimetières ruraux soient installés à la périphérie des villages. Jusqu'à cette époque, et depuis le X^e siècle, le « champ du repos » jouxtait l'église, l'entourait au plus près. Aussi, une fois la cérémonie des funérailles terminée n'avait-on que quelques pas à faire pour procéder à l'ensevelissement du défunt.

Pour faciliter l'acheminement du cercueil vers la fosse, la plupart des sanctuaires disposaient d'une porte de sortie discrète, réservée à cette fonction et communiquant directement avec le cimetière : « la porte des morts ».

On peut lire dans certaines publications que cette porte était toujours située au nord du sanctuaire ; ce qui est sans doute un peu trop systématique. En réalité, c'était la topographie des lieux qui déterminait l'emplacement de ce passage entre le sanctuaire et le cimetière communautaire. La « porte des morts » était

donc prioritairement sur le flanc nord de la nef lorsque le terrain s'y prêtait, mais sur son flanc sud, voire parfois au chevet lorsque le cimetière y avait été installé.

« Porte étroite », cette porte l'était assurément. Ses faibles dimensions en hauteur et en largeur étaient parfaitement en accord avec la discrétion que l'on attendait de la dernière étape de déambulation du corps du défunt. La cérémonie religieuse avait donné à l'âme du mort son passeport pour l'au-delà. L'enveloppe charnelle ne méritait aucune solennité, juste du respect : une sortie par la petite porte³⁹²...

Faire passer au cercueil du défunt le seuil de cette porte était un geste d'une grande simplicité, sans être anodin pourtant. Les porteurs l'engageaient dans le passage et le fossoyeur, « l'enterreux », qui lors de ce transfert ne devait pas pénétrer dans l'église, le recevait côté cimetière. L'étroitesse de la porte ne permettait pas d'accompagner le cercueil latéralement. Peut-être est-ce la raison qui avait conduit le menuisier qui avait fabriqué les « cercueils du pauvre » de Boissy-sous-Saint-Yon et de Chatignonville à fixer les poignées permettant de le saisir aux deux extrémités ? Ce qui devait être d'ailleurs le cas des cercueils ordinaires, lorsque la porte était très étroite.

À la campagne, le déplacement du cimetière de la commune, à partir des années 1880, conduisit à la fermeture de la « porte des morts » devenue inutile puisqu'elle avait perdu sa fonction. Le cercueil était maintenant sorti par la porte d'entrée de l'église et le convoi gagnait ensuite le cimetière situé désormais à la sortie du village. La plupart de ces « portes des morts » furent alors obturées. Seule la présence des pierres d'encadrement et des moellons différenciés de la partie comblée signale aujourd'hui la présence de cette porte qui joua pendant des siècles son rôle dans la liturgie de la mort.

392 « Passer par la petite porte » devint ainsi le symbole du trépas.



22 - Quatre « portes des morts » : l'une encore existante (1 - Moigny-sur-École), les trois autres murées (2 - Forges-les-Bains, 3 - Saint-Cyr-sous-Dourdan, 4 - Angervilliers)

Ne restait plus au fossoyeur et à son aide qu'à procéder à l'ensevelissement du corps. La fosse ayant déjà été creusée, on approchait le cercueil. Avant 1804, deux cas pouvaient alors se présenter. Si le défunt était dans son propre cercueil, comme il l'avait souhaité par testament, il était immédiatement mis en terre. Si au contraire on avait affaire à un miséreux, son corps enveloppé dans son suaire était extrait du « cercueil du pauvre », pris par la tête et les pieds et descendu dans la fosse. Quelques pelletées de terre achevaient alors la cérémonie, à

laquelle n'assistait que la famille proche. Le cercueil communautaire était ramené dans l'église pour y être entreposé jusqu'au prochain service funèbre d'un miséreux. Puis à partir de 1804, tous les défunts furent enterrés dans un cercueil, comme l'exigeait désormais la loi.



23 - *L'ensevelissement dans le cimetière communautaire. Philippe Legendre-Kvater*

Le « cercueil du pauvre », la « pierre d'attente des morts » et la « porte des morts » peuvent être considérés aujourd'hui comme des sujets anodins ; sans doute parce que ces témoins d'un passé pourtant assez récent nous sont devenus étrangers. Les remettre en mémoire, c'est d'abord prendre conscience des changements intervenus dans les pratiques funéraires au cours du dernier siècle. Mais ces témoins disent davantage si nous savons les « faire parler ». Derrière les pratiques, c'est en effet toute la question de la relation entre les vivants et les morts autrefois qui est ici sous-jacente. La rupture intervenue il y a trois ou quatre générations dans l'approche des fins dernières, donc aussi dans notre rapport à la vie, a constitué un fait majeur. Éclairer ce passé en s'appuyant sur ces quelques traces aide incontestablement à comprendre la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Une société ne vient pas de nulle part ; elle s'inscrit toujours profondément dans l'Histoire.